

COMMUNE DE BAZOCHES

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09 décembre 2020

Convocation : 03/12/2020

L'an deux mil vingt, le neuf décembre à dix-huit heures trente,

les membres du Conseil Municipal de la commune de BAZOCHES, dûment convoqués se sont réunis, en session ordinaire, salle de la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Marie PAUTRAT, Maire.

Etaient présents : MM les Conseillers municipaux : MM. : Jean-Marie PAUTRAT, Robert SAUTEREL, Serge AUBRY, Florence CHAPUIS, Pierre COLAS, Anne-Marie LEPRINCE-GRANGER, Brigitte SPECIEL, Bertrand DELAVAUULT, Stéphane SAUTEREL.

Excusés : Yaniq PINEL (donne pouvoir à Brigitte SPECIEL), Valérie GOUSSOT ;

Secrétaire de séance : Florence CHAPUIS

Le compte rendu de la séance précédente est adopté.

1) **MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'engager une procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) afin de rendre réalisables les aménagements des zones AU et d'agrandir des zones Nh pour débloquer certains dossiers. Et donne autorisation au maire de signer tout contrat afférent à cette modification.

2) **DEFINITION DU PRIX DE L'EAU**

Après étude du budget de l'eau et afin d'équilibrer la partie fonctionnement de ce budget, le conseil, à l'unanimité, décide d'augmenter le prix de l'eau :

Le prix du m³ passe de 1.15 € à 1.25 €, le prix de l'abonnement annuel passe de 65 € à 75 €.

Le montant de la redevance reste inchangé à 0.22 €/m³.

3) **TRAVAUX DE LA TOITURE DE LA MAISON COMMUNALE**

Des travaux de toiture sont nécessaires à la maison communale. Le montant estimatif de ces travaux est de 77 969 € HT. Le conseil municipal, à l'unanimité, sollicite une aide de l'état (DETR) à hauteur de 40% (soit 31 188 €).

4) **TRAVAUX REMONTÉE STATION – CHATEAU D'EAU**

Le conseil, à l'unanimité, donne son accord pour des travaux concernant le renouvellement de conduite de refoulement d'Armanche à Montois. Le montant estimatif des travaux est de 84 000 €.

Des aides seront sollicitées auprès de l'état, du département et de l'agence de l'eau.

5) **TRAVAUX STATION DE POMPAGE**

Le conseil, à l'unanimité, décide l'installation de canalisations à la station de pompage d'Armanche. Le coût de ces travaux est de 12 675 € HT. La dotation cantonale d'équipement d'un montant de 3 095 € est affectée à ces travaux. Une aide de l'état (DETR) d'un montant de 5 070 € est sollicitée.

6) **CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT ROUTE DEPARTEMENTALE 958**

Le conseil, à l'unanimité, autorise le maire à signer une convention de travaux et d'entretien de la voirie départementale – D 958, et de ses dépendances en traversée d'agglomération, avec le Conseil départemental 58.

7) **CONVENTION DE SERVITUDE : PASSAGE DE CANALISATION CHAMPIGNOLLES LE HAUT**

Le conseil, à l'unanimité, autorise le maire à signer une convention de servitude de passage de canalisation afin de permettre à M. et Mme Laroche de créer une installation d'assainissement sur leur propriété qui impose le passage de canalisation sur la partie de chemin rural appartenant à la commune.

8) **GROUPAMA : ASSURANCE AUTO-MISSION DES ELUS ET AGENTS**

Le conseil municipal reporte sa décision et demande à Groupama un complément d'information sur la mise en application de ce contrat.

9) **DEMANDE D'UN ABRIBUS A CHAMPIGNOLLES LE BAS**

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne un accord de principe à la mise en place d'un abribus à Champignolles le Bas. Des renseignements seront demandés à la Région (responsable du transport) pour la mise en œuvre.

10) **FRAIS DE SCOLARITE ENFANTS BLAIN**

Suite à la demande M. et Mme Blain, le conseil municipal accepte (par 5 voix pour, 4 voix contre et 1 abstention) la prise en charge de 200 € par enfant pour les frais scolaires à l'école Sainte Chantal d'Avallon.

11) **RESTITUTION CAUTION T3 – PLACE DE LA MAIRIE**

Suite au départ de Mme Flora Koné et de M. Alexandre Burnier du logement communal, et suite à l'état des lieux de l'appartement, le conseil décide, à l'unanimité, de leur restituer la caution d'un montant de 320 €.

12) DEMANDE D'ACQUISITION D'UN TERRAIN PAR M. ALAIN GOUSSOT

Une demande d'achat de la parcelle ZB 246 a été faite par M. Alain Goussot. Cette parcelle jouxte sa propriété. Ce terrain se trouve en zone N du PLU. La zone N est une zone naturelle à protéger en raison de l'intérêt paysager, environnemental qui la caractérise.

Après en avoir délibéré, le conseil refuse, par 5 voix contre, 2 voix pour et 3 abstentions, de vendre ce terrain.

13) LOCATION APPARTEMENT T3

Le conseil, à l'unanimité, confie au maire la délégation de décider de la conclusion de la location du logement communal T3 et de signer tout document y afférent.

14) REMPLACEMENT DE L'ADJOINT TECHNIQUE

L'adjoint technique étant absent, le conseil, à l'unanimité, autorise le maire à recruter un agent contractuel pour le remplacer.

QUESTIONS DIVERSES

➤ Il est envisagé le faire les enduits de l'église. L'architecte des bâtiments sera contacté.

➤ Le bulletin municipal est en cours, il sera distribué entre Noël et le Jour de l'An.

➤ Une demande de panneaux directionnels « Relais de Vauban » sera faite auprès de la communauté de communes.

➤ Travaux de voirie : la « route du bois » n'a pas été éligible à une subvention européenne. Les travaux de voirie prévus : Rue de la Chaume et Chemin de la Bergerie à Champignolles le Haut, la partie de la rue du Puits comprise entre le puits et la rue de la Copperie, la partie du Chemine de Neuffontaines bordant la propriété de M.Hess.

L'ordre du jour étant épuisé,
La séance est levée à 21 h 00.